



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E107179

VALABLE JUSQU'AU 20/10/2026

ÉDITÉ LE 23/01/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 14/01/2013

Forme juridique : SARL

DEPUIS LE 24/06/2023

Capital : 230 000

Raison sociale : BPC - BIRTA PLOMBERIE CHAUFFAGE

1 AVENUE DE LA GARE  
28190 PONTGOUIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC CHARTRES 2013B00023

Siret : 790 430 086 00021

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 6104414

Téléphone : 02 37 37 49 71

Fax :

Portable : 06 33 98 12 78

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 128087300 J 001

Site Internet :

E-mail : bpc.sarl@gmail.com

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 128087300 J 001

Responsabilité légale :

BIRTA VASILE GÉRANT

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/01/2026
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste, Plombier)	06/10/2022

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	07/01/2026
o Chauffe-Eau Thermodynamique	07/01/2026
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	06/10/2022

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1